Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme HART Céline, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique (arrivé à 20h11), M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas (arrivé à 20h03), M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : M. DUBAY Jacques (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu), M. SAUREL Jacques (procuration donnée à Mme FORT-BRISQUET Stéphanie), M. LAMBERT Gabriel (procuration donnée à M. LAM KAM David), Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie).

Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme METTRA Mireille.

OBJET : N°30 - 2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LES PEYROUSES - AFFECTATION DES RÉSULTATS
Convocation faite le 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	**28**
Nombre de présents	**24**
Nombre de pouvoirs	**4**
Nombre de votants	**28**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 17 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB30-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

1 : Prend acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe les Peyrouses, lequel se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	426 216,00 €	426 216,00 €	426 216,00 €	- €	852 432,00 €	426 216,00 €
Totaux	426 216,00 €	426 216,00 €	426 216,00 €	- €	852 432,00 €	426 216,00 €
Résultat de clôture	- €	- €	426 216,00 €	- €	426 216,00 €	- €

Besoin de financement de la section d'invest	426 216,00 €	(1)	
Excédent de financement de la section d'invest	- €	(2)	
Restes à réaliser	- €	- €	(3) et (4)
Besoin de financement au titre des R.A.R.	- €	(5)=(3)-(4)	
Excédent de financement au titre des R.A.R.	- €	(6)=(4)-(3)	
Besoin de financement au titre des op diverses	- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...	
Excédent de financement au titre des op diverses	- €	(8) cautions personnelles, povisions nouvelles, etc...	
Besoin de financement global	426 216,00 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)	
Excédent de financement global	- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)	

2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de : - € au compte 1068 (section d'investissement)

et décide de reprendre la somme de - € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

et décide de reprendre la somme de 426 216,00 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PERAY Secrétariat Général

Mireille METTRA

Secrétaire de séance

OBJET : N°30-2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LES PEYROUSES – AFFECTATION DES RÉSULTATS
Convocation faite le 21 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB30-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025